



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Armindo GOMES, Maire.

Etaient présents : Armindo GOMES, Valérie DUVAL, Philippe EXBRAYAT, Humberto CARVALHO, Dejan GLISOVIC, David FRATINI, Grégoire MEYMERIE

Absents excusés : France VAN DEN BURG, Henri PREVOSTEAU, Alexandre BONILLA PEREZ

Procuration : France VAN DEN BURG donne procuration à Mr David FRATINI
Henri PREVOSTEAU donne procuration à Mr Philippe EXBRAYAT
Alexandre BONILLA PEREZ donne procuration à M. Dejan GLISOVIC

Absent : Na

Date de la convocation : le 24 mars 2022

Ordre du jour :

I.	Nomination du secrétaire de séance	2
II.	Sortie d'une commune du SIVOS	2
III.	Contrat de maintenance informatique	2
IV.	PROPOSITION D'ANIMATION : fête médiévale	2
V.	Proposition de vide-greniers/brocante	3
VI.	Vote du taux d'imposition directe pour 2022 (état 1259) :	3
VII.	Vote d'attribution de subvention aux associations :	3
VIII.	Vote reste à recouvrir (Impayés années passées)	4
IX.	Délibération sur le Compte de Gestion	4
X.	Délibération sur le Compte Administratif 2021	5
XI.	Vote de la reprise de résultat 2021	5
XII.	Vote de l'affectation du résultat 2021	6
XIII.	Délibération sur le budget primitif 2022	6
XIV.	Questions diverses	6

I. Nomination du secrétaire de séance

Mme DUVAL Valérie a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

II. Sortie d'une commune du SIVOS

La commune d'Orlu demande à sortir du SIVOS, bien que cette sortie ait été actée par la Préfecture, une délibération est nécessaire afin de valider cette dernière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité la sortie de cette commune.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

III. Contrat de maintenance informatique

Lors du dernier conseil, et après débat, il avait été décidé de prendre un contrat annuel, reconductible, de maintenance informatique incluant à terme un contrat de sauvegarde à distance (maintenance, onduleur et NAS). Il est donc proposé au conseil un contrat global de maintenance informatique incluant ces paramètres pour la somme de :

1468 euros HT (maintenance) + 420 HT (sauvegarde)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve l'achat de cette prestation de service.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

IV. PROPOSITION D'ANIMATION : fête médiévale

M. le Maire, ayant contacté une association susceptible d'animer « deux journées médiévales » les 2 et 3 juillet à Santeuil, fait part de son projet.

Celui-ci semble séduisant, mais les contraintes de dates : élections présidentielles d'avril, 8 mai, élections législatives de juin et festivités du 14 juillet font craindre aux membres du conseil un manque d'organisation et de préparation, d'autant que l'association se propose de faire un feu au centre du village.

Enfin, il est rappelé que cette fête drainerait un grand nombre de personnes en dehors de la commune et qu'il faut s'y préparer dans les meilleures conditions (repas pour les bénévoles de l'association, parking voitures, toilettes, service d'ordre, période des moissons...).

En raison du manque de visibilité et à l'aune des premières informations, il est décidé de reporter le projet à une date ultérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et décide de reporter cette animation.

Contre : 7

Abstention : 2

Pour : 1

V. Proposition de vide-greniers/brocante

L'an passé, il avait été fait état d'un vide-greniers sur Santeuil. En raison de la pandémie, ce dernier n'avait pas pu voir le jour. Il est proposé d'organiser un vide-greniers à la rentrée prochaine, le dimanche 11 septembre 2022 au stade et dans l'allée des tilleuls/ avenue de la gare.

Le prix du mètre linéaire est fixé à 1 euro le m par tranche de 2 m et le nombre d'emplacements sera limité (à définir ultérieurement).

Il est rappelé que cette animation n'est pas ouverte aux professionnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité la proposition d'animation.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

VI. Vote du taux d'imposition directe pour 2022 (état 1259) :

Type	Bases d'imposition	Taux de référence pour 2022
Taux foncier bâti	202 000	41.57%
Taux foncier non bâti	82300	29.58%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité de reconduire le taux d'imposition, et de ne pas augmenter, par conséquent, la part communale de cet impôt au titre de l'année 2022.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

VII. Vote d'attribution de subvention aux associations :

Ci-après, les associations ayant reçu une subvention au titre de l'année 2021 :

- Le Club des Retraités de Santeuil/St Léger 150 euros
- L'Association des Anciens Combattants (ONACVG) 100 euros
- Le Fonds d'Aide aux jeunes 50 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité la reconduction de ces différents montants.

Contre :0

Abstention : 0

Pour 10

- Nouvelle subvention accordée au titre de l'année 2022
M. Le maire propose d'accorder une subvention à l'APE (Association des parents d'élèves) Les Champs dorés de Béville -le-Comte (regroupement scolaire) **100 euros**

M. Dejan Glisovic rappelle qu'il avait été demandé lors du dernier conseil de redéfinir le champ d'application des demandes de subvention (à qui, pourquoi et dans quelle proportion). Le débat reste ouvert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'abstient à l'unanimité

Contre : 1

Abstention : 6

Pour : 3

VIII. Vote reste à recouvrir (Impayés années passées)

Le Trésor Public demande au Conseil Municipal de statuer sur les impayés de ces 15 dernières années (principalement recouvrement factures eau), afin de recouvrir un minimum de 15% ; il est donc demandé au Conseil Municipal et à ses membres de se prononcer sur le recouvrement d'une somme de 507 euros (arriérés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité le paiement de la dette.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

IX. Délibération sur le Compte de Gestion

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créance à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés..., le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

figurant -au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité le compte de gestion du Trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

X. Délibération sur le Compte Administratif 2021

M. le maire présente le compte administratif 2021. Le Conseil Municipal examine le compte administratif qui s'établit ainsi :

Dépense de fonctionnement 2021	203 517,34 €
Recettes de fonctionnement 2021	192 691,63 €
Dépenses d'investissement 2021	27 414,60 €
Recettes d'investissement 2021	74 675,59 €
Total Clôture	363 010,40 €

Sous la présidence de la doyenne de l'Assemblée, Mme DUVAL Valérie, M. Le maire ne pouvant voter, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité le compte administratif.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

XI. Vote de la reprise de résultat 2021

Exercice 2021	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	74675,59 €	27414,60 €	47260,99 €
Fonctionnement	192691,63 €	203517,34 €	-10825,71
Total	267367,22 €	230931,94 €	36435,28 €

Résultat de clôture 2021	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
Investissement	-38134,63 €	0	47260,99 €	9126,36 €
Fonctionnement	364709,75 €	0	-10825,71 €	353884,04 €
Total	326575,12 €	0	36435,28 €	363010,40 €

Résultat de clôture excédentaire en investissement de **9126,36 €** et en fonctionnement de **353884,04 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote et approuve à l'unanimité la reprise de résultat.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

XII. Vote de l'affectation du résultat 2021

À la suite de l'étude et à l'approbation à l'unanimité du conseil municipal du compte administratif 2021, les inscriptions portées au Budget primitif 2022 sont les suivantes :

Résultat de fonctionnement reporté : **353 884,04 €**

Résultat d'investissement reporté : **9 126,36 €**

Total reporté : 363 010,40 €

XIII. Délibération sur le budget primitif 2022

M. Le Maire présente le budget primitif 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, vote le budget primitif 2022 de la commune par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit.

- Section de fonctionnement (recettes cumulées) : 528 911.04 €
- Section d'investissement (recettes cumulées) : 45 898,63 €

XIV. Questions diverses

M. le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de mettre en place sur son téléphone portable une application de communication municipale de type « Panneau Pocket » du nom de CIVOX à titre gratuit. Elle sera mise prochainement en ligne, on pourra y retrouver nombre d'informations concernant Santeuil comme sur le site de la mairie, le Facebook, informations municipales et également procédé à des signalements géolocalisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.